



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Cambodge

Question écrite n° 44366

Texte de la question

M. Henri Cuq appelle de nouveau l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le problème de l'indemnisation des Français spoliés de leurs biens lors des événements survenus au Cambodge en 1975. Dans une précédente réponse en date du 28 février 2000, il lui indiquait que la mise en oeuvre de l'accord franco-cambodgien relatif à cette indemnisation, et signé le 15 mars 1995, faisait actuellement l'objet d'une étude approfondie. Aussi lui demande-t-il de lui indiquer précisément à quelle date cette étude sera achevée et quand les victimes de ces spoliations pourront demander réparation du préjudice subi.

Texte de la réponse

Un accord a en effet été signé, le 15 mars 1995, par le ministre chargé de l'économie et le ministre de l'économie et des finances cambodgien sur l'indemnisation des biens français spoliés au Cambodge. Cet accord a fait l'objet d'une publication au Journal officiel par un décret du 7 mai 1997. Aux termes de cet accord, une somme de 40 millions de francs a été versée sur un compte du Trésor pour l'indemnisation des Français dont les biens ont été spoliés. L'indemnisation des différents ayants droit n'est possible qu'après adoption d'un dispositif juridique spécifique qui précise les catégories de personnes concernées, la nature des biens éligibles, les justifications à apporter à l'appui des demandes d'indemnisation, ainsi que les modalités de réparation de l'indemnité versée par les autorités cambodgiennes. Un projet de loi reprenant ces différents éléments et ouvrant droit à indemnisation en droit interne est en cours de finalisation et devrait être présenté dès que possible au Parlement.

Données clés

Auteur : [M. Henri Cuq](#)

Circonscription : Yvelines (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44366

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 2000, page 2068

Réponse publiée le : 31 juillet 2000, page 4524